

Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Normandie

Art. L.411-1 à 2 et R.411-1 à 14 du Code de l'Environnement ; Arrêté du 2 mars 2017

Délibération du CSRPN du 5 février 2018

Bénéficiaire : SAS-SPEN Groupe VEOLIA

Objet de la demande : Effarouchement Goéland argenté et Mouette rieuse

référence ONAGRE projet – demande : 2018-01-24x-00232 – 2018-00232-010-001

Avis émis en séance plénière du CSRPN

Avis émis par l'expert délégué

MOTIVATION ou CONDITIONS

Après avoir pris connaissance du dossier de demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées déposé par le SAS-SPEN (groupe VEOLIA) pour procéder à des opérations d'effarouchement de Laridés sur le site du CSDU où se concentrent les oiseaux essentiellement à des fins d'alimentation.

J'ai bien noté qu'il s'agissait du renouvellement d'une dérogation déjà accordée antérieurement et que ces opérations d'effarouchement correspondent à une contrainte imposée à l'exploitant par arrêté préfectoral.

Sur le plan technique, je relève que le dispositif d'effarouchement acoustique est d'une efficacité limitée et que l'utilisation d'oiseaux de chasse au vol donne de meilleurs résultats. J'insiste sur l'intérêt d'accompagner ces mesures directes par des mesures indirectes en réduisant au maximum les zones nues (casiers), particulièrement favorables au stationnement des Laridés, en les végétalisant avec des espèces botaniques locales.

Sur le plan administratif, l'article 3 de l'AP SRN/UA3PA/2017-00268-010-001 du 15 juin 2017 prévoit qu'à l'issue des opérations d'effarouchement, un rapport sur la mise en œuvre de la dérogation comprenant un suivi des populations de Laridés et le bilan des interventions avec identification des prises d'oiseaux (date, espèce contactée et rapace impliqué) effectuées par le fauconnier, soit délivré. Or, si le dossier est assez complet, ce dernier bilan manque et j'aurais apprécié connaître le détail des captures accidentelles, même si elles semblent numériquement faibles (une dizaine d'oiseaux annuellement).

En dépit, des quelques réserves émises quant à l'efficacité des mesures d'effarouchement, j'émet un avis favorable à cette demande.

avis favorable

avis favorable sous conditions

avis défavorable

Nom et qualité du signataire : Jean-François ELDER
Expert-faune délégué du CSRPN

date de l'avis : 06/02/2018_____

signature

